

RCS : QUIMPER
Code greffe : 2903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de QUIMPER atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00692
Numéro SIREN : 528 764 293
Nom ou dénomination : A TOUTE VAPEUR

Ce dépôt a été enregistré le 23/01/2018 sous le numéro de dépôt 552

A TOUTE VAPEUR

Société par Actions Simplifiées au capital de 186 327 euros

Siège social : Domaine de Kerbernez

29700 PLOMELIN

528 764 293 RCS Quimper

Siret : 528 764 293 000 23

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 27/10/2017

Le 27 octobre DEUX MILLE DIX SEPT à 14 heures sur convocation de son Président, La Fondation Massé Trévidy, fondation Reconnue d'Utilité Publique, dont le siège est à Plomelin (29700), Lieu-dit « Domaine de Kerbernez », route des Châteaux, représentée par son président, M. Hervé JACQ, s'est réunie au Domaine de Kerbernez en Plomelin

L'assemblée est présidée par Roland JANVIER agissant en qualité de Président.

Les invités sont :

L'associé unique est représenté par Hervé JACQ, Président de la Fondation Massé Trévidy.

Monsieur Hervé OLAGNE Directeur délégué à la stratégie financière et aux ressources humaines de la Fondation Massé Trévidy.

Le Président déclare que l'assemblée est légalement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

L'ASSOCIEE UNIQUE DE LA SOCIETE A TOUTE VAPEUR

- a pris acte de la décision de l'associée unique, La Fondation Massé Trévidy, siret : 777 582 743 00137, d'assurer à compter de ce jour, la présidence de la société.
- a pris la décision de nommer M. Hervé OLAGNE, résidant 17, rue du Parco, 56100 Lorient, Directeur Général de la société A Toute Vapeur.

L'ASSOCIEE UNIQUE DE LA SOCIETE donne tout pouvoir au Directeur Général pour accomplir les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

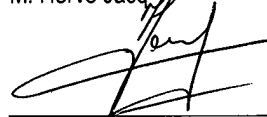
La liste des questions étant épuisée, le Président clôt l'Assemblée Générale.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et les pourvus de fonctions pour acceptation.

POUR LA FONDATION MASSE TREVIDY,

Son représentant légal,

M. Hervé Jacq



LE PRESIDENT

Pour la société A TOUTE VAPEUR

M. Roland Janvier

